

**COMPOSITION DES JURYS**  
**Institut d'Administration des entreprises (IAE)**  
**Année universitaire 2024-2025**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence 3 Gestion en Alternance est ainsi constituée pour l'année universitaire 2024-2025

**Président(e) : Marcel GRECARD**

**Membres :**

Bernadette BECKER

Grégory WEGMANN

Kamel LAARADH

**Article 2 :**

La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'Institut d'Administration des Entreprises et sur le site internet de l'IAE Dijon.

Fait à DIJON, le 25 octobre 2024

La Directrice de l'IAE Dijon

Mathilde PULH

